

République française

Département du Gers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA ROMIEU
Délibération n°2025_055**

L'an deux mille vingt-cinq et le trois novembre, à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA ROMIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry CAMBOURNAC, Maire.

Nombre de membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

Date de la convocation : 27/10/2025

En exercice : 15

Date d'affichage : 27/10/2025

Qui ont pris part à la délibération : 11

PRESENTS : CAMBOURNAC Thierry – ADAM Martine – MEYLAN Marielle – DELOUD Fabrice – ANCELET Sylvie – CASTAY Lionel – CASTAING Laurence – LAMARQUE Hervé – CHARLES Hervé –

EXCUSES : SOURBE Thomas - CECEILLE Colette – BAQUÉ Benoit – LACOME Fabien – GASNIER Marie-José – MIJNSBERGEN Cornelis

Mr BAQUÉ Benoit a donné procuration à Mr CAMBOURNAC Thierry

Mme CECEILLE Colette a donné procuration à Mr CHARLES Hervé

OBJET : Amélioration de la performance énergétique d'un immeuble locatif (ancienne gendarmerie) – Tranche 2 – Demande DETR 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une première tranche de travaux avait été approuvée en 2024 correspondant au changement de menuiserie extérieurs du bâtiment. L'Etat avait accordé une subvention au titre de la DETR 2025. Au cours de cette année, une étude énergétique a été réalisée par territoire d'énergie présentant l'ensemble des travaux à réaliser pour améliorer la performance énergétique du bâtiment. Ce document fait apparaître plusieurs scénarios possibles et propose de retenir le scénario 3. Toutefois ce chiffrage ne fait pas apparaître certains postes tels que la maîtrise d'œuvre, la démolition, la plâtrerie et l'électricité consécutifs aux installations de chauffage. Le Maire a donc fait appel à un maître d'œuvre Cabinet ACIEB pour obtenir un chiffrage plus précis de l'ensemble de cette opération.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SLOW

- Approuve la tranche 2 de l'amélioration de la performance énergétique de l'immeuble locatif de l'ancienne gendarmerie pour un montant estimé par le Cabinet ACIEB à 125 696,43 € HT
- Approuve le plan de financement suivant :
- Subvention Etat DETR 40% : 50 278,57 €
- Région Occitanie : 14 000,00 €
- Département du Gers : 7 000,00 €
- CCLG Fonds de concours : 20 000,00 €
- Commune : 34 417,86 €

TOTAL : 125 696,43 € HT

- Donne pouvoir à M. le Maire pour établir et signer toutes demandes de financement et toutes pièces afférentes à ces décisions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifiée et rendue exécutoire après publication et envoi à la Sous-Préfecture le 12/12/2025.

Le Maire,
Thierry CAMBOURNAC

